



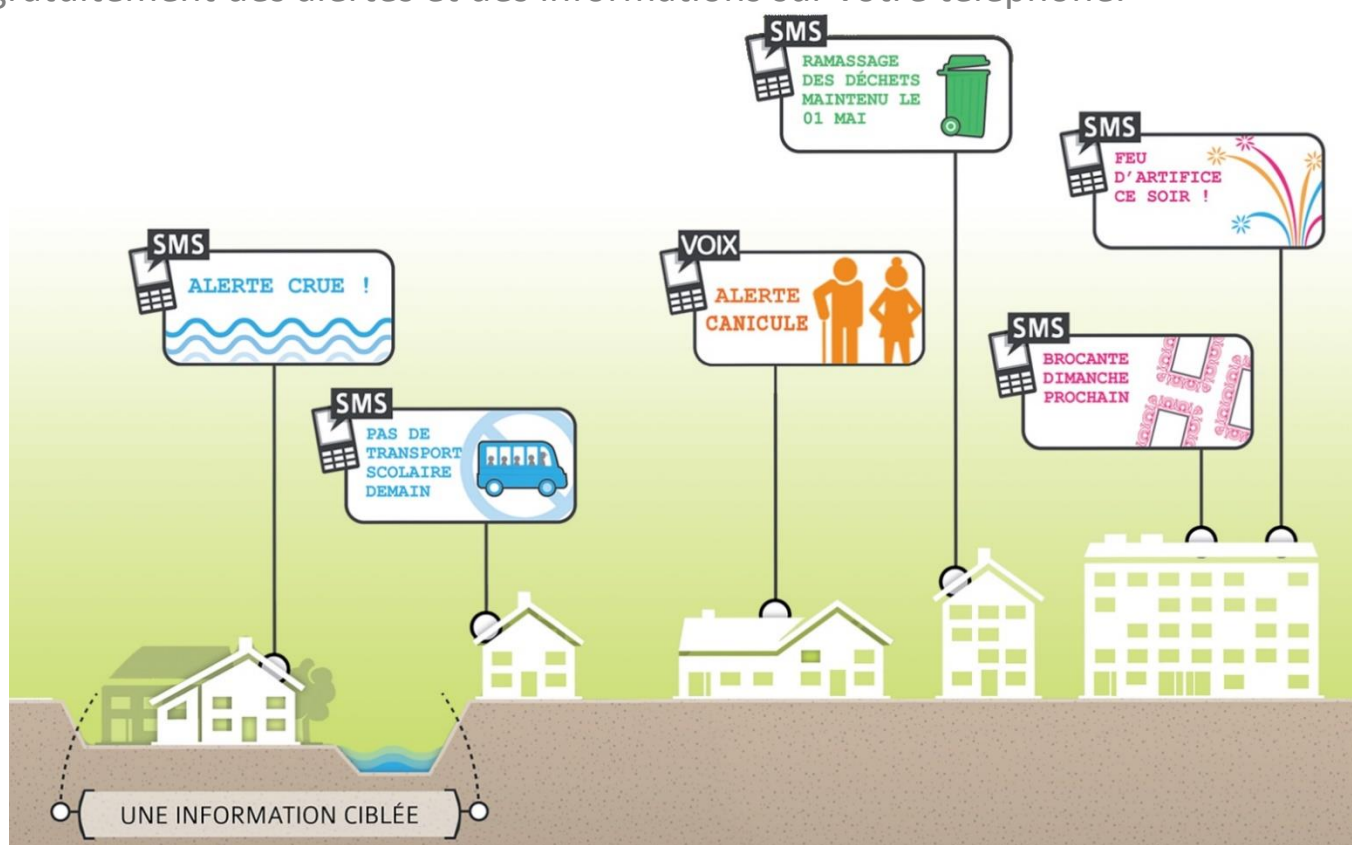
Alerte Citoyens votre mairie vous informe



Mieux communiquer avec nos citoyens

Chers habitants de Virac,

Grâce à un système innovant, la mairie va pouvoir vous diffuser rapidement et gratuitement des alertes et des informations sur votre téléphone.



Ne pas jeter sur la voie publique.

Risques météorologiques, pannes électriques, travaux de voirie ou bien dates de manifestations, sont autant d'évènements pour lesquels vous souhaitez être informés.

Afin de bénéficier gratuitement de ce service d'alertes et d'informations, merci de vous rendre sur le site Internet <https://www.virac.fr>, ou bien de compléter le coupon réponse au verso et le retourner en mairie.

Vous pouvez également vous inscrire directement en mairie.

Aline REDO,
Maire de Virac

Coupon-réponse à renvoyer en mairie

Je souhaite souscrire gratuitement au service « Alerte Citoyens ».

Nom	<input type="text"/>		
Prénom	<input type="text"/>		
Téléphone	<input type="text"/>		
E-mail	<input type="text"/>		
Adresse	<input type="text"/>		
Code postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>

Citoyen supplémentaire

Nom	<input type="text"/>
Prénom	<input type="text"/>
Téléphone	<input type="text"/>
E-mail	<input type="text"/>

Ne pas jeter sur la voie publique.

Le service « Alerte Citoyens » est un service gratuit. Les informations recueillies sur ce formulaire, conformément au Règlement Général sur la Protection des données personnelles (RGPD) et à la loi du 6 janvier 1978 Informatique et Libertés, sont enregistrées dans un fichier informatisé par la commune de Virac. La base légale du traitement est le consentement. Les données pourront avoir comme destinataires dans la limite de leurs attributions respectives, la mairie de Virac.

Les données sont conservées jusqu'à la prochaine mise à jour de la liste (soit 2 ans maximum). Cependant, il est possible à tout moment de révoquer ce consentement en écrivant à Mairie de Virac 34 place de la mairie 81640 VIRAC ou bien en se connectant sur votre espace membre pour vous désabonner.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant, ainsi qu'un droit d'opposition en cas de motif(s) légitime(s). Pour plus d'informations sur vos droits, consultez le site cnil.fr.

Ces droits peuvent être exercés à tout moment en vous adressant au Délégué à la Protection des Données de la commune de Virac : mairiedevirac@orange.fr

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés ou que le dispositif d'accès n'est pas conforme aux règles de protection des données, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la CNIL.

Ce service est édité par la société OLTYS SAS, 5 rue de Maidstone 60 000 Beauvais